# REGLEMENT DE CANDIDATURE

club des 300

En partenariat avec :

Octobre 2026

Octobre 2026

Le Mouvement Olympique et Sportif Territorial (MOST) de Normandie s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance du mouvement sportif et à favoriser l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité au sein des associations sportives.

Dans cette perspective, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Normandie met en place, avec la contribution des CDOS de notre territoire régional, un programme d'accompagnement destiné à soutenir, valoriser et accompagner des femmes souhaitant développer ou renforcer leur engagement bénévole et leurs compétences de dirigeante au sein du mouvement sportif normand.

Le présent règlement définit les modalités de candidature, de sélection et de participation à ce programme.

**Article 1 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de candidature, de sélection et de participation au programme d'accompagnement des femmes dirigeantes organisé par le CROS Normandie.

L'accès aux contenus de formation du dispositif « 300 femmes dirigeantes » est pris en charge pour les participantes*.

**Article 2 – Conditions de participation**

L'appel à candidatures est ouvert exclusivement aux femmes :

- âgées de 18 ans ou plus ;
- résidant en Normandie ou exerçant une activité bénévole ou professionnelle au sein d'une structure sportive normande ;
- disposant d'une expérience dans le mouvement sportif en tant que pratiquante, éducatrice, arbitre, dirigeante, bénévole, salariée ou volontaire ;
- souhaitant accéder ou renforcer leurs responsabilités bénévoles au sein du mouvement sportif.

**Article 3 – Modalités de candidature**

L'appel à candidatures est diffusé par le CROS Normandie auprès des Ligues et Comités Régionaux, des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), des associations sportives ainsi que sur les supports de communication du CROS Normandie.

La candidature doit être envoyée avant le dimanche 15 novembre 2026 à 23h59 par courriel à normandie@franceolympique.com

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne pourra être étudié.

*NB : les frais de déplacements pour les 2 temps en présentiel sont à la charge de la structure de rattachement de la participante ou de cette dernière.

Octobre 2026

Le dossier comprend notamment :

- la fiche de candidature complétée ;
- une présentation du parcours sportif et/ou associatif ;
- une description du projet d'engagement ou d'évolution dans le mouvement sportif ;
- tout document complémentaire demandé dans le dossier de candidature.

**Article 4 – Sélection des candidates**

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection désigné par le CROS Normandie.

La sélection s'appuie notamment sur :

- le parcours de la candidate ;
- sa motivation ;
- son projet d'engagement dans le mouvement sportif ;
- sa disponibilité pour suivre l'ensemble du programme (voir programme en annexe 1)

Le comité de sélection se réserve la possibilité de mener des entretiens complémentaires avec certaines candidates.

Le comité veille à assurer une représentation équilibrée des territoires, des disciplines sportives, des générations et des parcours.

Vingt (20) candidates seront admises au maximum.

Les décisions du comité de sélection sont souveraines et ne donnent lieu à aucune contestation.

**Article 5 – Engagement des participantes**

Les participantes retenues s'engagent à :

- participer avec assiduité aux actions prévues dans le cadre du programme ;
- prévenir le CROS Normandie en cas d'absence ou d'indisponibilité ;
- respecter les horaires et modalités d'organisation des différents temps de formation ou d'accompagnement ;
- adopter un comportement respectueux envers les intervenants et les autres participantes.

Le CROS Normandie se réserve la possibilité d'exclure une participante en cas d'absences répétées non justifiées ou de comportement incompatible avec le bon déroulement du programme.

**Article 6 – Responsabilité**

Le CROS Normandie ne pourra être tenu responsable en cas, sans que cette liste soit limitative:

- de dysfonctionnement informatique ou du réseau internet empêchant le dépôt d'une candidature ;
- de perte ou de détérioration de documents transmis par voie électronique ;
- de perte, vol ou détérioration d'effets personnels lors des rencontres organisées dans le cadre du programme.

**Article 7 – Modification ou annulation**

Le CROS Normandie se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du programme ou du présent règlement si des circonstances exceptionnelles l'y contraignent.

Les candidates et participantes en seront informées dans les meilleurs délais.

**Article 8 – Protection des données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre de l'appel à candidatures font l'objet d'un traitement par le CROS Normandie, responsable du traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française en vigueur.

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- l'instruction des candidatures ;
- Aux membres du comité d'instruction et des services du CNOSF
- l'organisation et le suivi du programme ;
- l'information des participantes sur les actions du Mouvement Olympique Sportif Territorial (MOST) Normandie, sous réserve de leur accord lorsque celui-ci est requis.

Les données sont conservées pour une durée de trois (3) ans.

Chaque candidate dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'elle peut exercer auprès du CROS Normandie à l'adresse 1 rue Masson 76350 Oissel ou par courriel à pierredehaen@franceolympique.com.

**Article 9 – Confidentialité**

Les membres du comité de sélection ainsi que toute personne amenée à examiner les candidatures sont tenus à une obligation de confidentialité.

Les participantes s'engagent également à respecter la confidentialité des échanges, témoignages et documents diffusés dans le cadre du programme.

Les supports pédagogiques remis par le CNOSF et le CROS Normandie sont réservés à un usage personnel et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation préalable.

L'enregistrement audio ou vidéo des séances est interdit sauf autorisation expresse du CROS Normandie.

**Article 10 – Communication et droit à l'image**

Les participantes autorisent le MOST de Normandie, le CNOSF et les services de l'Etat, sauf opposition écrite de leur part, à utiliser leur nom, leur fonction ainsi que les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du programme, à des fins d'information et de valorisation des actions du MOST de Normandie, du CNOSF et des services de l'Etat, sur tout support de communication.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

**Article 11 – Contact**

Pour toute question relative au programme ou au présent règlement, les candidates peuvent contacter :

CROS Normandie
Courriel : normandie@franceolympique.com
Téléphone : 02.35.67.50.50
Site internet : www.crosnormandie.com

**Article 12 – Acceptation du règlement**

La participation au présent appel à candidatures implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 13 – Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend relatif à son interprétation ou à son application fera, dans un premier temps, l'objet d'une recherche de solution amiable entre les parties.

À défaut d'accord, les juridictions territorialement compétentes seront seules compétentes.

**Nom & Prénom :**

**Date :**

**Lieu :**

**Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée ») :**

Annexe 1

# PROGRAMME

| | |
|---|---|
| 14 JANVIER 2027 : | Soirée de lancement CLUB DES 300 en Normandie |
| Présentiel | Maison Départementale des Sports du Calvados, Hérouville-Saint-Clair |
| FEVRIER 2027 : | MODULE 1 DE FORMATION |
| | Connaître l'écosystème sportif et plan marketing associatif |
| MARS 2027 : | MODULE 2 DE FORMATION |
| | Le projet |
| AVRIL 2027 : | MODULE 3 DE FORMATION |
| | Les clés du management |
| MAI 2027 : | MODULE 4 DE FORMATION |
| | A définir – choix des participantes parmi les modules restants |
| 05 JUIN 2027 matin : | MODULE 5 DE FORMATION, MDS à Hérouville-Saint-Clair |
| Présentiel | Asseoir et perfectionner sa prise de parole |
| 05 JUIN 2027 après-midi : | CLOTURE DE LA 1ère SESSION – CLUB DES 300 NORMANDIE |
| Présentiel | Maison Départementale des Sports du Calvados, Hérouville-Saint-Clair |

Octobre 2026